

## **REGLEMENT DU JEU BLACK DECEMBER – CALENDRIER DE L’AVENT**

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU « BLACK DECEMBER – CALENDRIER DE L’AVENT »**

La participation au jeu « BLACK DECEMBER – CALENDRIER DE L’AVENT » organisé par l’institut national ForProf emporte l’acceptation inconditionnelle et sans réserve des présentes conditions de participation (les « conditions »).

### **ARTICLE 1 - LE JEU «BLACK DECEMBER – CALENDRIER DE L’AVENT »**

L’institut national ForProf, société de droit français, dont le siège social est situé Immeuble Axiom, 5 impasse des Grands Angles, 30133 Les Angles, organise un jeu intitulé «BLACK DECEMBER – CALENDRIER DE L’AVENT » offrant la possibilité à tous les participants de gagner par tirage au sort quotidien un cadeau en rapport avec sa préparation au CRPE.

### **ARTICLE 2 - DUREE DU JEU**

Le Jeu débute le 1<sup>er</sup> décembre 2019 à 12h00 et terminera le 25 décembre 2019 à 13h00 heure de Paris. L’institut national ForProf se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d’un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de l’institut national ForProf ne pourra être engagée de ce fait.

### **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- Le Participant doit avoir rempli le formulaire de renseignements ci-joint « Forprof | Jeu-concours BLACK DECEMBER – CALENDRIER DE L’AVENT »
- Le Participant doit avoir validé ce « Règlement du jeu » en cochant la case « Je confirme avoir lu et accepté le règlement »

### **ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu sera enclenchée à chaque Participant après validations des « Conditions de participation » ci-dessus.

Le Participant sera informé par email ou par téléphone ou via Facebook ou via Instagram de son gain éventuel.

## **ARTICLE 5 - DOTATIONS**

Hormis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, qui constitue le premier jour du concours, où tous les participants gagneront un bon de réduction d'une valeur de 85€ pour la préparation « Oral Success », chaque jour une dotation différente sera offerte au gagnant tiré au sort. Les dotations seront tenues secrètes aux participants jusqu'au jour de l'annonce du tirage au sort du gagnant.

Chaque dotation sera matérialisée par un coupon papier et envoyée par voie postale à l'adresse du gagnant.

## **ARTICLE 6 - VERSEMENTS DES DOTATIONS EVENTUELLES**

Les dotations seront versées aux gagnants après :

- vérification de la validité de leurs conditions de participation (listées ci-dessus)
- réception par ForProf d'une photo du gagnant et de sa dotation (coupon papier) envoyée par le gagnant

## **ARTICLE 7 - LIMITATION DE RESPONSABILITE**

L'institut national ForProf ne garantit en aucun cas que l'accès aux réseaux sociaux Facebook et Instagram sur lequel le jeu-concours sera diffusé sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. En conséquence, l'institut national ForProf ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement des réseaux empêchant le bon déroulement du Jeu.

En cas de communication à l'institut national ForProf par l'intermédiaire des réseaux sociaux ou autrement, le Participant est responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, l'institut national ForProf exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais des réseaux sociaux par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de l'institut national ForProf à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur des dotations mises en Jeu au titre de sa participation.

L'institut national ForProf ne pourra être tenu responsable de la suspension, du report, de la modification ou de la suppression de ce Jeu en cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles ou indépendante de sa volonté.

## **ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments »), constitue la propriété de l'institut national ForProf ou du tiers ayant autorisé l'institut national ForProf à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle. Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par le Participant ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable exprès et écrite de l'institut national ForProf au cas par cas. Le Participant est seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

## **ARTICLE 9 - DONNEES PERSONNELLES**

La participation au Jeu génère un traitement de données à caractère personnel dont l'institut national ForProf est le responsable.

Conformément à la loi du 25 mai 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, telle que modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu et de leur inscription. Le Participant autorise l'institut national ForProf et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou sur les réseaux sociaux utilisés, en indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « Pierre D. X euros remboursés sur le site internet de ForProf ».

## **ARTICLE 10 - CONTACT**

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant le présent règlement, le Participant peut contacter ForProf à l'adresse suivante :

***Institut National ForProf***  
***Immeuble Axiom***  
***5 impasse des grands Angles***  
***30133 Les Angles***  
***0490852298***  
***[contact@forprof.fr](mailto:contact@forprof.fr)***